

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 février 2017 portant nomination à la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées

NOR : AFSP1730078A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code civil, et notamment son article 16-12 ;

Vu le décret n° 97-109 du 6 février 1997 modifié relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées pour une durée de trois ans, à compter du 15 avril 2017, à la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées :

Mme Eulalie LASSEAUX en tant que membre titulaire.

Mme Julie TINAT en tant que membre suppléant.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

B. VALLET